

LA QUEUE LEZ YVELINES

Actualités

N° 232 HIVER 2026



SOMMAIRE

du *bulletin municipal*

MA MAIRIE

4 CONSEILS MUNICIPAUX

les principales dispositions

6 TARIFS

les finances

8 TRIBUNES

CADRE DE VIE

9 URBANISME

de nouveaux aménagements
dans la commune

10 BRÈVES

Entretien des arbres de l'espace public communal
Fermeture définitive du réseau téléphonique « cuivre »

VIE DU VILLAGE

12 SOCIAL

13 ÉTAT CIVIL

& un nouvel agent aux services techniques
& élections

14 ÇA S'EST PASSÉ ICI

15 À VENIR

Publication : Mairie de La Queue lez Yvelines - ISSN : 2968-6563 -

Directeur de publication : Laurent Louesdon - Coordinateur :

Antonio Gonçalves - Réalisation : Céline Mareschal

- Impression : Imprimerie L'Artésienne - Photos : freepik,
Mairie La Queue-lez-Yvelines, Unsplash, Antonio Gonçalves,
Mme Souchard

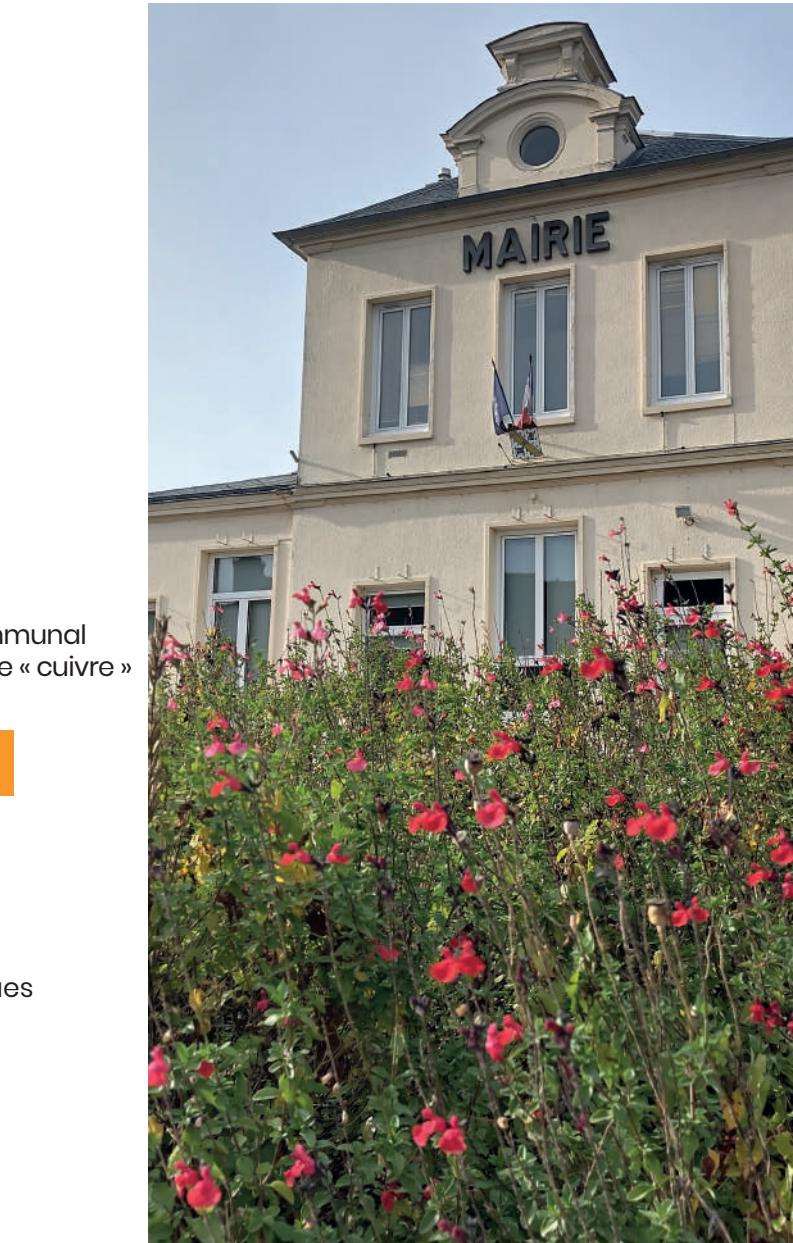
AGENDA

MARS

vendredi 13 - 20h45

Théâtre - *Une soirée mémorable par la
Compagnie Le Cri de l'Armoire*

- foyer de la Bonnette
réservation à la Barbacane



Lundi : 15h30 - 17h30
Mardi : 10h00 - 12h00, 15h30 - 17h30
Mercredi : 14h30 - 18h30
Jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00, 15h30 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00 (Uniquement semaines paires)



MAI

vendredi 29 - 19h30

Apéro concert organisé par La
Barbacane

- foyer de la Bonnette
gratuit, réservation conseillée
auprès de la Barbacane

JUIN

dès le 19

Solstice d'été

ÉDITO



Chères Laqueutoises et chers Laqueutois

Traditionnellement, l'édito du premier numéro de l'année est l'occasion de revenir sur les actions menées et de présenter les perspectives à venir. Comme vous le savez, les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars marquant ainsi la fin de cette mandature.

La période pré-électorale dans laquelle nous nous trouvons maintenant nous impose donc un devoir de réserve sur tout ce qui pourrait valoriser l'action de la municipalité en place.

Afin de respecter cette règle, je fais donc le choix d'aborder avec vous à travers les quelques lignes suivantes les thèmes si chers à nos communes françaises du bien vivre ensemble et du respect.

Régulièrement nous le constatons tous, notre environnement évolue et de plus en plus vite. Ce qui nous paraissait irréalisable il y a encore quelques années fait aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien : réseaux sociaux, télétravail, enseignement à distance, téléconsultation médicale, intelligence artificielle n'en sont que quelques exemples.

Il est légitime de se sentir parfois dépassé par cette accélération sans fin, ces modes de vie et ces façons de penser si différents. Pourtant depuis toujours chaque génération a pu se sentir incomprise ou mal jugée par la précédente. Pour ne parler que musique, dans les années 60, l'arrivée du rock and roll et des fameux Yéyés a fait passer beaucoup de filles et de garçons pour des fous se trémoussant sur des musiques de dingues. Plus proches de nous, la mise en lumière du rap français dans les années 80 et son internationalisation

depuis quelques années font dire à certains que nos jeunes deviennent plus vulgaires voire plus agressifs.

Mais qu'en est-il vraiment ?

Avec nombre d'entre vous, nous partageons des valeurs communes d'humanité, de bienveillance et de tolérance.

Restons donc tous ouverts et respectueux les uns des autres, sans jugement. Faisons confiance à toutes les générations : les anciennes qui partagent souvent leur expérience et leur sagesse, les jeunes avec leur approche aujourd'hui plus universelle et pacifiste.

Et ne nous y trompons pas l'esprit civique reste présent, il s'exprime juste différemment – par exemple à travers des causes sociales, écologiques ou humanitaires.

C'est pourquoi, dans notre monde actuellement si chaotique, tous ensemble mais chacun à notre façon et au moment que nous choisissons, nous pouvons contribuer à améliorer notre cadre de vie et notre quotidien.

Pour terminer, permettez-moi à travers ce dernier édito et avec toute mon équipe municipale de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année, et de vous remercier pour les échanges et le dialogue entretenus au fil des années.

*Laurent Louesdon
Maire*





LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

Décisions :

- 2025/04 : marché de travaux de division d'une salle de classe au R+1 du bâtiment cantine
Il est conclu entre la commune de La Queue Lez Yvelines et Travaux Bâtiment Electricité Sécurité (TBES) SAS, le marché concernant la division d'une salle de classe au R+1 du bâtiment cantine. Le montant estimé du marché se monte à 69 110,50 € HT, soit 82 932,60€ TTC.

Délibérations :

- 2025/26. Demande d'un fonds de concours auprès de la CCCY : réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au plafond de financement de 50 % pour la rénovation de l'éclairage de son terrain de tennis extérieur, à hauteur de 6 066 €.
- 2025/27. Demande d'un fonds de concours auprès de la CCCY : Travaux d'aménagement de sécurité. Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au plafond de financement de 50 % pour la création de l'éclairage d'un parking près des écoles, à hauteur de 11 438 €.
- 2025/28. Demande d'un fonds de concours auprès de la CCCY : Travaux de voirie. Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions décide de demander un fonds de concours à Cœur

d'Yvelines en vue de participer au plafond de financement de 50 % pour la création de la voirie d'un parking près des écoles, à hauteur de 15 658 €.

- 2025/29. Diagnostic de territoire
En janvier 2024, la commune de La Queue Lez Yvelines a reçu le label « Villages d'avenir ». Dans le cadre de ce dispositif national, la commune a pu élaborer avec l'accompagnement de l'ANCT, un diagnostic territorial permettant de formaliser un projet de territoire. Après présentation du rapport, le conseil municipal prend acte du diagnostic territorial présenté.

- 2025/30. Concernant le rapport du SIAB sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024. Après présentation dudit rapport, le conseil municipal, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024.

- 2025/31. Prise de possession d'un bien sans maître. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. A l'unanimité le conseil municipal décide que la commune s'appropriera une parcelle de 11m² dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- 2025/32. Admission en non-valeurs
La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a fait parvenir une demande concernant l'admission en non-valeur de sommes irrecoverables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur de seize titres de recettes pour un total de 1189,10€.

- **2025/33.** Création d'un emploi permanent à temps complet
Le conseil municipal, à l'unanimité décide :
La création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet concernant les missions liées à l'enfance, la communication, la vie associative et les manifestations de la commune à compter du 1er janvier 2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.
- **2025/34.** Avenant au contrat de prévoyance collectif de maintien de salaire de la MNT. Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collectif de maintien de salaire, afin de permettre aux agents concernés de conserver leur mutuelle.
- **2025/35.** Fixation des modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et/ou de télécommunication électronique et de gaz. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent les tarifications proposées pour l'année 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2025

Décisions :

- **Marché de travaux de création d'un parking chemin des perruches.** Il est conclu entre la commune de La Queue Lez Yvelines et la société Colas France le marché concernant la création d'un parking chemin des Perruches. Le montant estimé du marché se monte à 75 383 € HT, soit 90 459,60€ TTC.
- **Virement de crédit n°1.** Il est décidé de procéder au virement de crédits afin de pouvoir émettre un mandat concernant les créances douteuses à la demande de la Trésorerie pour la somme de soixante-trois euros et soixante et onze centimes soit 63,71€.

Délibérations :

- **2025/36.** Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour le budget 2026. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire, à compter du 1er janvier 2026, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur.
- **2025/37.** Tarifs de la Bonnette Année 2026. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à

compter du 1er janvier 2026, les tarifs de location des salles du Foyer de La Bonnette dans le tableau annexé (voir page 6).

- **2025/38.** Tarifs communaux – année 2026. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à compter du 1er janvier 2026, les tarifs communaux annexés (voir page 7).
- **2025/39.** Convention concernant l'utilisation de la salle Jeanne d'Arc entre la commune et l'AEP pour l'année 2026. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention établie entre la commune et l'AEP concernant l'utilisation de la salle Jeanne d'Arc. Le montant de la redevance annuelle pour l'occupation de la salle est fixé pour l'année 2026 pour un montant total de 3 300€.
- **2025/40.** Tarifs et redevance applicable pour l'exploitation du marché. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition des fils Géraud portant une augmentation de 2,03%, d'accepter les tarifs et redevance applicables à compter du 1er janvier 2026.
- **2025/41.** Mise en place du RIFSEEP pour un nouveau grade. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter la délibération n°2017-38 instituant le RIFSEEP pour le cadre d'emploi d'animateur (plafond annuel IFSE de 17930€ et montant maximum annuel CIA de 2445€).
- **2025/42.** Avis concernant l'ouverture des magasins sur 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail. Le conseil municipal, décide à 18 voix pour et 1 voix contre de donner un avis favorable concernant l'ouverture des magasins de la commune sur 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail.
- **2025/43.** Avis concernant le rapport du SIRYAE sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2024. Le conseil municipal, prend à l'unanimité acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'année 2024.
- **2025/44.** Avis sur l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE.
- **2025/45.** Demande d'un fonds de concours auprès de la CCCY : Réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au plafond de financement de 50 % pour la rénovation de l'éclairage de son école maternelle, à hauteur de 3 000 €.

LES FINANCES

Les tarifs du foyer de la Bonnette, du cimetière et des droits de place ont été votés lors du conseil municipal du 4 décembre 2025 pour l'année 2026.

Annie Connetable

LES TARIFS DES PARTICULIERS

À partir du 1^{er} janvier 2026

Location foyer par jour	tarifs habitants remise de 50%	caution	tarifs horaires 4h minimum, 9h à 18h
Salle Rossignol	622€	2550€	71€
Salle Bergeronnette	337€	1836€	25€
Salle Rouge-Gorge	189€	1020€	20€
Salle Mésange	97€	1020€	15€
Salle Moineau	138€	1020€	20€
Cuisine	133€	1020€	
Location de vaisselle par tranche de 20 personnes	23€	15€	Au-delà des 4 heures, 50% du tarif habitant est appliquée (Tarifs habitants x2)
Occupation de l'espace extérieur par mètre linéaire	4€	Si plusieurs salles sont louées, les montants des cautions se cumulent	

Tout occupation d'espace extérieur associé à l'évènement (hors stationnement visiteur), fera l'objet d'une facturation de 4 €/m linéaire.

Ces installations doivent disposer d'une alimentation électrique autonome. Toute dégradation constatée fera l'objet d'une facturation pour remise en état (huile,...).



Si un locataire fait installer un Food truck devant la Bonnette, il devra s'acquitter d'un montant de 47€ pour moins de 5h et de 84€ pour plus de 5h de présence.

Le cimetière de la ville

Caveau	
15 ans, adulte	2m ²
30 ans, adulte	2m ²
50 ans, adulte	2m ²

Abattement de 50% sur le tarif de concession pour les emplacements d'un mètre carré (enfants)

Caveau provisoire
15,30€/jour durant 1 mois
92€/mois au-delà

Colombarium	
5 ans	441€
15 ans	861€

Cavurnes	
15 ans	306€
30 ans	613€

Ouverture de portes	
Taxes	149€

Foyer de loisirs de la Bonnette

01 34 86 59 50

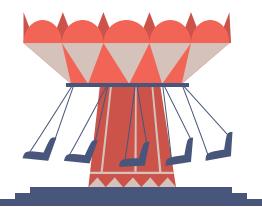
Pour la location, se renseigner
en mairie
01 34 86 40 55

Occupation du domaine public

Véhicule -3t5 moins de 5 heures	47€
Véhicule 3t5 moins de 5 heures	95€
Véhicule -3t5 plus de 5 heures	84€
Véhicule 3t5 plus de 5 heures	142€



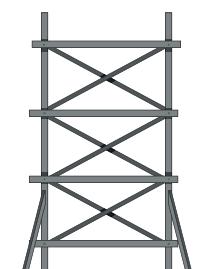
Baraques foraines	90€
Manèges	171€
Gros manèges	400€



Exposants du vide-grenier avec 2 mètres linéaires minimum et autre occupa- tion du domaine public	7€/ml
---	-------



Bennes et véhicules de chantiers	Forfait journalier 2 places de stationnement/benne / 15 premiers jours	19€
	Forfait journalier 2 places de stationnement /benne/ au-delà des 15 premiers jours	23€
Échafaudage ou barrières de chantier	Par mètre linéaire/jour pour les 15 premiers jours	2€/ml/j Forfait minimum de 20€
	Par mètre linéaire/jour pour les 15 premiers jours jusqu'à un mois	5€/ml/j Forfait minimum de 20€
	Par mètre linéaire/jour au-delà d'un mois	10€/ml/j Forfait minimum de 20€
Place de stationnement pour déménagement ou emménagement	En zone UA - centre-ville rue nationale - École et rue C Lazard	22€/place/j
	En zone Urbaine hors centre - ville	18€/place/j



LISTE MAJORITAIRE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Cela fait presque six ans que nous assurons la gestion des affaires communales. A travers cette tribune nous avons eu l'occasion d'évoquer des événements, des temps de vie collective. En disant cela, des images nous reviennent, concernant à la fois de grands moments, et des faits a priori insignifiants :

- Dans le cadre du printemps des Poètes, des poèmes écrits par les enfants des écoles ont été affichés dans les vitrines du centre-village, mêlées à des textes de grands auteurs. Et des comédiens sont venus un jour de marché, nous laissant choisir les poèmes qu'ils nous disaient ensuite à l'oreille. Le plaisir des mots partagés avait fait irruption dans notre quotidien.

- En septembre 2024, la commune a organisé la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Red Ball Express. Habitants, anciens combattants, enfants du village et représentants institutionnels se sont réunis autour de cette



cérémonie, accompagnée d'une présentation de véhicules civils et militaires d'époque. La journée s'est conclue par un bal à la Bonnette.

- Et de nombreuses rencontres et échanges, organisées ou improvisées, en tous lieux, en mairie, dans la rue, à la Bonnette, dans les écoles ou sur la place du marché. Des temps d'écoute, de dialogue, parfois d'explications... qui ont eu lieu au fil de ces années, sur des sujets variés concernant la vie de notre village

Pour l'ensemble de ces temps de vie partagés, nous adressons nos remerciements aux habitants de la commune.

Le meilleur à chacune et chacun pour cette année 2026 !

LISTE MINORITAIRE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« Relancer la démocratie représentative, faire émerger la démocratie participative »

Dans quelques semaines, les toutes prochaines élections municipales auront lieu, les 15 et 22 mars très exactement. Elles sont garantes de la démocratie représentative, chacun de nous doit en avoir conscience.

L'expression des Laqueutoises et des Laqueutois au travers de leur vote devra être considérée. Les devoirs du futur Conseil Municipal et plus encore du prochain Maire, immanquablement passeront par le respect de ses administrés, par moins de promesses et plus d'équité, par moins de paroles mais plus d'actes concrets, par une meilleure répartition des ressources, par une démocratie plus proche, plus continue avec une composante participative.

Dès le début du prochain mandat, des expériences de revitalisation locale, la valorisation des



savoir-faire locaux devront être menées, intégrant à la fois des dimensions économiques, écologiques et humaines. Le projet local devra être défini par et pour les Laqueutois.

Les choix retenus par les Laqueutois devront faire l'objet d'un arbitrage global prenant en compte les exigences patrimoniales, culturels et citoyennes de notre territoire.

Cette tribune est la dernière d'une Equipe Engagée pour un Village Préservé, merci pour votre écoute et votre confiance ces six années passées.

Belle et heureuse année, respectueusement.
Pierre-Marie Michel

ÉLU INDÉPENDANT

"Je vous adresse mes vœux de santé et sérénité. Face à l'instabilité, notre force loge dans l'unité et la solidarité. Notre village est plus fort quand nous avançons dans le respect et le dialogue au service de l'intérêt commun. Continuons à construire ensemble, une commune où chacun trouve sa place."

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DANS LA COMMUNE

AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

De nouveaux mobiliers urbains ont pris place dans le village : panneaux d'informations (expression libre et affichage municipal), bancs et poubelles de tri. Dans le même esprit, une zone de repos pour les piétons a été aménagée sur la contre-allée, avenue des Platanes (entre le carrefour d'entrée de village et le centre commercial).

Merci de veiller au respect de ces nouveaux équipements.



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Au stade de la Butte des Moulins, après le renouvellement de deux cages de but, quatre nouvelles portes métalliques seront prochainement installées pour sécuriser l'accès aux vestiaires du club de football.



STATIONNEMENT ET VOIRIE

L'aménagement du parking aux abords de l'école élémentaire se poursuit. Sous réserve des conditions climatiques, les travaux devraient s'achever d'ici mi-février. Ainsi, ce parking augmentera le nombre de places de stationnement proposé aux abords du groupe scolaire.

Enfin, la bande enherbée reliant l'arrêt de bus de la Butte des Moulins (en provenance de la rue des Chênes) va être aménagée avec la mise en place d'une bande stabilisée pour faciliter le cheminement.



CADRE DE VIE

ENTRETIEN DES ARBRES DE L'ESPACE PUBLIC COMMUNAL

On constate depuis quelques années une nécessité croissante d'interventions dans les arbres de nos régions tempérées. Sur notre commune, il s'agit surtout de chutes de branches et même d'arbres entiers, ou bien de problèmes phytosanitaires liés à des plantes parasites, des insectes ou des champignons. Il ne faut pas s'attendre à une décroissance de ces phénomènes, mais au mieux à leur stabilisation ; en effet, on s'accorde actuellement à considérer qu'ils sont des conséquences des dérèglements climatiques en cours.

Les arbres de notre espace public doivent donc recueillir toute notre attention, afin d'assurer la sécurité des biens, et surtout des utilisateurs des aires de stationnement ou de jeux. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer régulièrement des tailles d'entretien, ainsi que la suppression

des bois morts ou dépérissants. Il faut aussi préserver la santé des arbres en limitant les plantes parasites comme le gui, et les proliférations de chenilles processionnaires, afin d'éviter l'ultime recours qu'est l'abattage.

Dans notre commune située en bordure du massif de Rambouillet, le patrimoine arboré est important et de qualité, et le budget global consacré aux arbres est conséquent. La municipalité a ainsi fait procéder en décembre dernier à des élagages et à quelques abattages de sécurisation en différents endroits, mais aussi à des tailles d'entretien dans les arbres du Petit Parc. En effet, la mise en place d'une gestion préventive planifiée devrait à terme limiter les interventions en urgence et préserver la longévité des arbres.

Jean-Michel Allirand



FERMETURE DÉFINITIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE « CUIVRE »

2026 verra la fermeture des dernières lignes téléphoniques raccordées au réseau « cuivre » (prises T). Rappel et alerte pour les derniers habitants qui n'ont pas encore basculé vers la fibre, qui sera désormais le seul réseau disponible d'ici la fin de l'année.

Si votre téléphone (ou votre accès internet, téléalarme ou téléassistance) est encore relié par une prise comme le modèle en photo, cet article vous est spécialement destiné ! En effet, la décision a été prise par Orange de fermer progressivement ce réseau historique de téléphone (les fameuses prises T). Pour notre commune, l'échéance approche puisque la fermeture est annoncée pour la fin janvier 2027. Concrètement, en janvier 2027 si vous n'êtes pas raccordé au nouveau réseau de fibre installé dans la commune, vous n'aurez plus de tonalité de téléphone, ni internet.

ALORS, QUE FAIRE ?

A quelques exceptions près que nous suivons, tout le village a été équipé d'un réseau de fibre qui arrive à proximité de votre domicile. Pour vous raccorder, vous devez changer votre abonnement actuel, demander un raccordement à la fibre et vous équiper d'un nouveau matériel : une « box » où sera raccordé votre téléphone.

Vous trouverez dans l'encadré une liste d'opérateurs pour leur demander leurs tarifs et faire un devis. Souvent les installations de prise fibre au domicile sont offertes... mais pas toujours ! Ce sont ces opérateurs qui vous fournissent le matériel. Il vous reste encore un peu de temps pour comparer, mais ne traînez pas car des travaux inattendus de raccordement peuvent survenir.



Plus largement, la mairie travaille régulièrement avec Yvelines Fibre, le prestataire qui a installé le réseau dans le village, pour suivre le passage du cuivre à la fibre (cf bulletin n°228 et 230) et vous en rendre compte. Ainsi, à ce jour, ce sont 949 locaux (logements et entreprises) qui sont raccordés à la fibre. Les taux sont dans la moyenne des villages environnants. Il reste quelques mois pour réussir cette transition.

Antonio Goncalves



CONTACT CLIENTS OPÉRATEUR

Bouygues Télécom	10 64	✓
Free	32 44	✓
Orange	39 00	✓
SFR	10 23	✓
Nordnet	34 20	✓
K-net	09 72 350 350	✓
Ozone	09 73 01 10 00	✓

Si vous utilisez un service de téléassistance fourni par le département, sachez que celui-ci peut être migré vers la fibre optique.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Société VITARIS au 01 30 56 43 91 ou par email à teleassistance78@vitaris.fr

SORTIE DES SENIORS

Cette sortie a été organisée le 10 octobre 2025 pour un déjeuner croisière commentée. La croisière a duré 3 heures avec un passage aller-retour du Pont-canal de BRIARE direction de Chatillon-sur-Loire avec un passage de trois écluses les plus anciennes de France.

Puis, une visite avec un petit train pour découvrir les bords de la Loire, l'église St-Etienne recouverte d'émaux de Briare...

Annie Connetable



COLIS DE Noël

La distribution a été réalisée le mercredi 10 décembre 2025 l'après-midi et le samedi 13 décembre 2025 le matin. Ce moment est très convivial, les personnes se rencontrent et échangent autour d'une collation.

Martine Puyguiraud



Si vous avez des questions,
besoin d'un renseignement ou d'un rendez-vous,
n'hésitez pas à contacter le service social
de la mairie au 01 34 86 45 31.



ILS SONT ARRIVÉS

25.07.2025 Valentin Daniel Antonio LINO

10.08.2025 Elena Julia FRANÇOIS

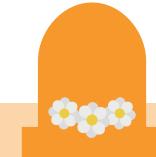
23.08.2025 Nalyah Jade ZANAA

12.11.2025 Loïs Paulette Lili AB DER HALDEN



ILS SE SONT UNIS

28.06.2025 Louis DORANDEU et Méghane MOULARD



ILS NOUS ONT QUITTÉS

23.09.2025 Fernand SIX

25.10.2025 Tanguy FALAISE

28.11.2025 Sylviane GRAIN

17.12.2025 Marguerite DONVAL

UN NOUVEL AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Depuis le 1er novembre, les services techniques de la commune ont accueilli Tom Ade, qui a rejoint l'équipe en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Il participe aux travaux quotidiens d'entretien et d'amélioration des espaces publics, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie et au bon fonctionnement des infrastructures communales. La municipalité lui souhaite la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



LES ÉLECTIONS

Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales¹ avant la date butoir.

Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales¹. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne²
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Il faudra fournir un justificatif d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un formulaire cerfa³ de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier ou par mail mairie@la-queue-lez-yvelines.fr à la mairie.

Plus d'informations sur le site [Les élections en France](http://Les elections en France)⁴.

1. <https://urls.fr/x8rTjj>

2. https://urls.fr/PIGX_n

3. <https://urls.fr/gdHrne>

4. <https://urls.fr/ysqf8u>



VIE DU VILLAGE

ÇA S'EST PASSÉ ICI

SEPTEMBRE

La rentrée fut marquée par son traditionnel **Forum des associations** avec ses nombreux visiteurs et ses nouveaux adhérents,

une **lecture théâtralisée** du *Tour du monde en 80 jours*

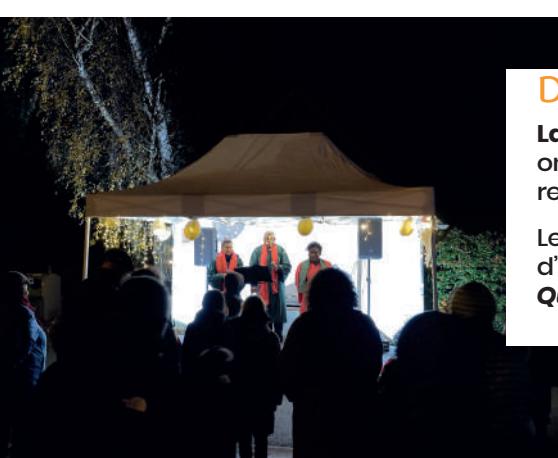
et notre participation aux **Journées du patrimoine** avec une **conférence sur Justin-Etienne Christofleau**, Laqueutois et inventeur de l'électroculture.



NOVEMBRE

Entourés de nombreux habitants, les élèves en présence de leur enseignante ont lu les noms des Laqueutois morts lors de la première guerre pour commémorer l'Armistice de 1918.

Nous vous donnions à voir, conjointement avec *Fan Photos*, une magnifique **exposition de photos**.



DÉCEMBRE

Lancement du Concours sur le thème du *Bonhomme de neige*. Nos aînés ont voté pour désigner les gagnants parmi les 7 participants lors de la remise des colis en mairie.

Le Solstice d'hiver s'est enrichi cette année d'une chorale de gospel et d'un goûter offert par l'association des commerçants, **Les Vitrines de La Queue lez Yvelines**.

JANVIER

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux drôles de pièces de théâtre qui ont trouvé leur public à la Bonnette ainsi que les traditionnels vœux du Maire.

La pièce ***Du pain sur les planches*** par compagnie **Les 3 coups**. C'est la dernière répétition avant de se jeter dans le grand bain ! Entre retards, les caractères parfois difficiles, les imprévus, les esprits qui s'échauffent, le décor qui n'est pas terminé...La troupe sera-t-elle prête ?

La pièce ***La griffe*** par la troupe des ***Mange Debout***. Coincée par le blocus des routiers dans une station-service d'autoroute avec sa mère, sa sœur et son amant, Irène, célèbre styliste, ne pourra pas échapper aux règlements de comptes.

Vœux du Maire en présence des Laqueutoises et Laqueutois, des représentants des associations et de nombreux autres invités avec la remise des prix du Concours du Bonhomme de neige. L'association des commerçants, **Les vitrines de La Queue lez Yvelines**, a remis un lot de cadeaux aux trois premiers gagnants.



MARS

Vendredi 13 à 20h45 : Théâtre (9 ans et +)

spectacle de 1H30 de la Barbacane à la Bonnette

Tarifs : 9€ / 6€ reservation@labarbacane.fr / 09 78 03 82 15

Une soirée mémorable par la Compagnie *Le Cri de l'Armoire*

Alors que la tempête du siècle menace de s'abattre sur le plus beau village de France, une troupe de théâtre, décidée à jouer coûte que coûte, s'aventure en camionnette à la tombée de la nuit à la recherche... de la salle des fêtes.

S'ensuit la plus mémorable soirée de théâtre jamais vécue !

Des années plus tard, la compagnie *Le Cri de l'Armoire* se met au défi de vous faire revivre cet évènement sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité et ce, dans VOTRE salle des fêtes !

La compagnie *Le cri de l'Armoire*

Conteur, musicien, metteur en scène, comédien et directeur artistique de la compagnie *Le cri de l'Armoire*, Marien Tillet aime brouiller la frontière de la fiction et du réel dans chacun de ces spectacles !

La compagnie développe une esthétique de l'étrange, du fantastique et annule le 4ème mur pour créer le trouble.

Avec les spectacles du *Cri de L'armoire*, on ne sait jamais si le spectacle a déjà commencé et si même les spectateurs font partie du spectacle !

Attendez vous à une soirée mémorable !!



MAI

Vendredi 29 : Apéro concert organisé par La Barbacane à la Bonnette à 19h30.

Gratuit mais réservation conseillée reservation@labarbacane.fr / 09 78 03 82 15

Petite Gueule, entre rap et chanson, elle allie virtuosité verbale, autodérision et liberté créative. Sensible et rythmée, sa musique explore les contrastes : rap conscient et mélodies rêveuses, groove ardent et textes profonds. **Elle offre une performance touchante, fragile et parfois mordante, où le rire côtoie l'émotion.**



JUIN

**Dès le 19 juin,
Solstice d'été**



1^{ER} PRIX



2^{ÈME} PRIX



3^{ÈME} PRIX

CONCOURS DE BONHOMME DE NEIGE

4^{ÈME} PRIX EX-AEQUO



LES TROPHÉES

